

## En bref :

- [Point météo](#)
- [Colza : surveillez les ravageurs de début de cycle et désherbage](#)
- [Maïs : problématique des larves pyrales et sésamies](#)
- [Céréales : quel traitement de semence choisir](#)
- [Informations sur les produits commerciaux cités](#)

## Point météo

Pluviométrie et températures d'août 2022 relevées dans différentes villes du Maine-et-Loire  
(sources : Weather Measures)

	Pluviométrie (mm)				Températures moyennes (°C)			
	Aout				Aout			
	D1	D2	D3	TOTAL	D1	D2	D3	MOY.
Angrie	8,1	26,0	31,3	<b>65,4</b>	23,4	21,1	21,4	<b>22,0</b>
Beaucouzé	2,3	23,4	8,9	<b>34,6</b>	23,9	22,6	21,8	<b>22,8</b>
Cholet	0,9	32,8	20,4	<b>54,1</b>	24,0	22,1	21,5	<b>22,5</b>
Doué la Fontaine	12,4	32,7	11,9	<b>57,0</b>	24,0	22,5	22,0	<b>22,8</b>
Montreuil sur Loir	17,2	19,7	6,3	<b>43,2</b>	24,0	22,5	22,0	<b>22,8</b>
St Martin de la Place	7,5	28,9	5,1	<b>41,5</b>	24,0	22,6	21,6	<b>22,7</b>
St Mathurin	4,8	25,2	3,9	<b>33,9</b>	24,1	22,4	21,4	<b>22,6</b>
Beaucouzé (moyenne 1980-2010)	-	-	-	<b>41,3</b>	-	-	-	<b>19,7</b>

## Colza : surveillez les ravageurs de début de cycle et désherbage

### 🌐 Stades de développement

Les colzas semés entre le 16 aout et le 12 septembre sont actuellement entre les stades **semis et 3 feuilles**. Les précipitations ayant eu lieu ces derniers jours favorisent la levée. Cependant dans certaines parcelles **des levées hétérogènes sont observées**.

### 🌐 Ravageurs

#### Limaces :

Deux espèces de limaces sont à surveiller : les limaces noires et grises. Utilisez la grille ([ici](#)) pour évaluer le risque de présence de limace sur la parcelle. **Les conditions actuelles sont favorables** au développement des limaces.

	<b>Limace grise</b> 	<b>Limace noire</b> 
Taille de l'adulte	4 à 5 cm	2,5 à 4 cm
Déplacement et activité	Elle peut parcourir 10 m par nuit à la surface du sol. Elle se nourrit des cotylédons et des premières feuilles.	Elle se déplace dans le sol sur de très faibles distances à la recherche des graines dont elle se nourrit.

**Période de risque**  
De la germination à 3 feuilles

**Seuils de risque**  
Pas de seuil. Le risque s'évalue en fonction du stade de la culture, des populations de limaces présentes, du niveau de risque à la parcelle, des conditions climatiques à la levée, des dégâts observés et de la dynamique de pousse du colza.

Les pièges à limaces permettent d'évaluer rapidement et facilement la présence des limaces. Il suffit de déposer sur le sol 4 plaques ondulées de 50 cm X 50 cm. En cas de sol sec, il est conseillé d'humidifier le sol et le piège. **Si une augmentation significative** du nombre de limaces est observée entre 2 relevés fréquents (3-4 jours entre chaque observation), **l'usage d'anti-limaces peut être envisagé**. Afin de limiter les transferts du métaldéhyde dans les eaux de surface, **préférer l'utilisation du SluXX HP** à base de phosphate ferrique.



Piège à limaces  
Source : CAPDL



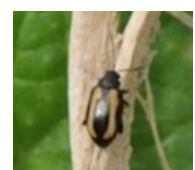
Il est important de réaliser un bon **travail du sol** pour éviter de semer dans un sol creux et motteux favorisant l'installation des limaces et d'éliminer les résidus de récolte en réalisant par exemple un déchaumage précoce.

Les **auxiliaires** comme les carabes régulent les populations de limaces. L'emploi de produits anti-limaces peut leur être néfaste.

### **Petite altise ou altise des crucifères :**

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à ce ravageur.

Dès la levée des colzas, la pose de cuvettes jaunes enterrées dans le sol permet d'observer la présence des petites altises. Si le seuil est atteint, intervenir avec **Karate Zeaon 0,05 L/ha**.



Petite altise  
Source : CAPDL

**Période de risque**  
De la levée à 3 feuilles

**Seuils de risque**  
A partir de 8 pieds sur 10 porteurs de morsures

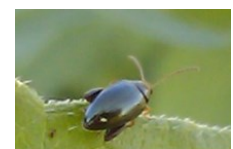


Les parcelles avec **repousses de colza** non déchaumées sont un important réservoir pour les petites altises. Afin d'éviter le déplacement de ces populations sur le colza de l'année, **détruire les repousses avant le semis du colza ou lorsque le colza a déjà atteint 3-4 feuilles** (prendre en compte les contraintes de la Directive Nitrates) (Source : Terres Inovia).

### **Grosses altises (ou altises d'hiver) :**

**Au sein du réseau, aucune grosse altise n'a été observée.**

Un vol massif se produit lorsque les températures chutent puis remontent au-dessus de 20°C. On a assisté à une légère chute des températures la semaine dernière puis une remontée. Quelques grosses altises ont pu sortir de diapause mais pas de manière significative au vu des captures au sein du réseau.



Grosse altise  
Source : CAPDL

**Période de risque**  
De la levée à 3 feuilles inclus pour les dégâts de morsure sur feuille. La présence des altises adultes est à surveiller jusqu'à fin octobre.

**Seuils de risque**  
Lorsque **8 pieds sur 10 présentent des morsures et 25% de la surface foliaire est détruite**.

### **Tenthrede de la rave :**

Au sein du réseau, ce ravageur n'est actuellement pas observé mais des captures ont été faites hors réseau.

**Ces larves conduisent à une défoliation** en rongant les feuilles à partir de la face inférieure et du bord pour ne laisser que les nervures.

**Période de risque**  
Jusqu'au stade 6 feuilles du colza.

**Seuils de risque**  
En conditions favorables : les dégâts sont supérieurs au quart de la surface foliaire.


En haut : Tenthrede adulte  
En bas : Larve de tenthrede  
Source : CAPDL



## 🌐 Désherbage

### Repousse des céréales :

Le colza et les repousses ont levé en même temps, notamment dans la zone de l'andain, la concurrence est forte. Il n'y a pas de stade minimum du colza pour intervenir, la dose est à ajuster au stade de la graminée, à l'espèce (orge plus agressive que le blé), aux conditions d'humidité du sol et à la densité. Les doses conseillées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Pour limiter le **stress hydrique du colza, il faut les détruire rapidement**. Pour les repousses d'orge ou les fortes densités, choisir la dose du stade supérieur. Par exemple, pour FOLY'R appliquer 1 L/ha + huile sur des repousses à 3 feuilles. 

Nom commercial	Substance active	Adjuvant	Dose L/ha selon adventice et stade				
			Repousses de céréales, vulpin, brome			Ray-grass	Chiendent, avoine à chapelet
			1 feuille	3 feuille	Tallage		
LEOPARD 120	Quizalofop ethyl P 120 g/L	Huile	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5
PILOT, ETAMINE	Quizalofop ethyl P 50 g/L	Huile	0,3	0,5	0,7	1	1,2
AGIL, AMBITION	Propaquizafop 100 g/L	Huile	0,2	0,3	0,4	0,8	0,8
FUSILADE MAX	Fluazifop-p-butyl	-	0,5	0,6	0,8	1	1,5
CENTURION 240 EC, EXOSET	Clethodime 240 g/L	Huile	0,3	0,4	0,5	0,4	0,8
STRATOS ULTRA + DASH HC	Cycloxydime	Mouillant	0,6 + 0,6	0,8 + 0,8	1 + 1	0,9 + 0,9	2 + 2
FOLY R, NOROIT	Clethodime 120 g/L	Huile	0,6	0,8	1	0,6	1

## Maïs : problématique des larves pyrales et sésamies

### 🌐 Stades de développement

Avec la sécheresse et les températures caniculaires de l'été, la fin de cycle des maïs a été plus précoce et une grande partie des parcelles de maïs ensilage est déjà récoltée.

#### Pyrale :

La pyrale du maïs est le ravageur aérien le plus fréquemment observé. Sa nuisibilité est cependant très variable selon son abondance et sa biologie.

Ces deux éléments sont variables selon les secteurs géographiques. La présence de dégâts de pyrale sur plante et sur épi augmente le risque de dégradation de la qualité sanitaire du grain



Larve de pyrale  
Source : CAPDL



Pyrale adulte  
Source : CAPDL

### 🌐 Préconisation

Les suivis doivent se faire dans différentes zones de la parcelle éloignées les unes des autres et des bordures. Sur une parcelle :

1. Observez 20 plantes sur 5 zones éloignées les unes des autres et des bordures (total : 100 plantes). Notez la présence de dégâts (trou d'entrée d'une larve, tige cassée, sciure...).
2. Prélevez 5 plantes au hasard par zone pour les disséquer et comptez le nombre de larves dans les tiges et dans les épis. Il est intéressant de distinguer les larves de pyrales des larves de sésamies

Même si incomplet, le comptage peut être aussi intéressant et instructif à faire sur les parcelles déjà ensilées. En effet, on pense souvent que les larves de pyrales sont parties dans l'ensileuse. Or même avec un ensilage fait fin août, des larves sont retrouvées dans les résidus de culture.

Le réseau du BSV a mis en place une [enquête](#) pour compiler un maximum de données de comptage afin de produire une carte de risque pour l'année prochaine.

### Sésamie :

Le sensibilité de la sésamie aux températures froides de l'hiver limite son développement dans les régions plus au nord. A l'instar de la pyrale, la sésamie au stade larvaire est un foreur du maïs.

En l'absence de contrôle, la chenille peut causer des ravages importants sur la culture. Elle creuse des galeries au sein des tiges, ce qui provoque l'affaiblissement physiologique de la plante et la verse.



Larve de sésamie  
Source : CAPDL



Sésamie adulte  
Source : INRA

### Période de risque

De la levée

### Seuils de risque

Pendant toute la période de culture, dégâts

### Méthode de lutte :

La première méthode de lutte contre les pyrales et les sésamies est le broyage fin des résidus de cannes après récolte. Cette méthode permet de détruire une grande partie des larves et d'exposer les autres au froid et aux prédateurs. Cette intervention peut permettre d'éliminer 50 à 70 % des larves.



Autres méthodes, utilisation d'insecticides sans effets sur la faune auxiliaire

Cas de la pyrale, application de trichogrammes en début de vol de papillons de pyrale pour viser les premières pontes. Les trichogrammes sont des auxiliaires de culture utilisés comme agents de lutte biologique

## Céréales : quel traitement de semences choisir?

Le traitement de semence ne sera efficace que s'il est appliqué de façon homogène sur toute la surface des semences. Le choix du traitement de semence est fonction des risques infectieux de vos parcelles.


### Lutte contre les maladies



Spécialités	Dose l/q	Substances actives	CARIE	FUSARIOSES		PIETIN ECHAUDAGE
				<i>F. graminearum</i>	<i>Microdochium spp.</i>	
CELEST NET, PREPPER, SPIRATO	0,2	Fludioxonil 25 g/l				▲
CELEST GOLD NET DIFEND EXTRA	0,2	Fludioxonil 25 g/l Difénoconazole 25 g/l	(*)			▲
CELEST POWER	0,2	Fludioxonil 25 g/l Sedaxane 25 g/l	(*)			▲
CERALL (1)	1	<i>Pseudomonas chlororaphis</i> MA342				▲
COPSEED (1)	0,1	Sulfate de cuivre tribasique 190 g/l		▲	▲	▲
LATITUDE XL (2)	0,2	Silthiofam 125 g/l	▲	▲	▲	
NEGEV	0,1	Fludioxonil 50 g/l Tébuconazole 10 g/l	(*)			▲
PREMIS 25 FS	0,2	Triticonazole 25 g/l	(*)		▲	▲
RANCONA 15 ME, OXANA	0,1	Ipconazole 15 g/l	(*)			▲
REDIGO, MISOL	0,1	Prothioconazole 100 g/l	(*)			▲
REDIGO PRO	0,05	Prothioconazole 150 g/l Tébuconazole 20 g/l	(*)			▲
RUBIN PLUS	0,15	Fludioxonil 33,3 g/l Tritinoconazole 33,3 g/l Fluxapyroxad 33,3 g/l	(*)			▲
SYSTIVA (3) (4)	0,15	Fluxapyroxad 333 g/l	~			
VIBRANCE GOLD	0,2	Fludioxonil 25 g/l Difénoconazole 25 g/l Sedaxane 50 g/l	(*)			▲
Vinaigre (1) (5)	1,0	acide acétique (≤ 10 %)				
AUSTRAL PLUS NET	0,5	Fludioxonil 10 g/l Téfluthrine 40 g/l				▲



Spécialité	Dose l/q	Substances actives	Pucerons	Cicadelles	Zabre	Taupins	Mouche grise
ATTACK	0,1	Téfluthrine 200 g/l	▲	▲			
AUSTRAL PLUS NET	0,5	Fludioxonil 10 g/l Téfluthrine 40 g/l	▲	▲			
LANGIS	0,2	Cyperméthrine 300 g/l					

**Légende :**  Non autorisé    ▲ : Non préconisé ni cautionné par la firme, application sous la responsabilité de l'utilisateur.

**Efficacité**  Bonne     Moyenne     Faible     Absence    ~ : à confirmer     Manque d'informations

(\*) **CARIE** : présence d'une substance active à action systémique, permettant un meilleur contrôle en situation de sol contaminé.

(1) Autorisé en agriculture biologique. Efficacité vis-à-vis de la carie évaluée uniquement sur semences contaminées.

(2) Spécialité anti-piétin échaudage à associer à un traitement fongicide pour le contrôle des autres maladies.

(3) Disponible en pack associatif avec PREMIS 25 FS (0,2 l/q).

(4) Vis-à-vis des maladies foliaires limiter l'utilisation des SDHI à une seule application par saison, que ce soit avec un traitement de semences visant ces maladies foliaires ou un traitement en végétation (cf. Note commune INRAE/ANSES/ARVALIS 2022).

(5) Substance de base, vinaigre de qualité alimentaire, dilution 1 l vinaigre + 1 l eau.

D'après dépliant ARVALIS - Institut du végétal - Mai 2022

## Informations sur les produits commerciaux cités

NOM COMMERCIAL	MATIERE ACTIVE	ZNT
AGIL	propaquizafofop (100 g/L)	5 m
CENTURION 240 EC	clethodime (240 g/L)	5 m
FOLY'R	clethodime (120 g/L)	5 m
FUSILADE MAX	fluazifop-p-butyl (125 g/L)	5 m
KARATE ZEON	lambda-cyhalothrine (100 g/L)	20 m à 0,05 L/ha, 50 m à 0,075 L/ha
LEOPARD 120	quizalofop-p-ethyl (120 g/L)	5 m
PILOT	quizalofop-p-ethyl P (50 g/L)	5 m
SLUXX HP	phosphate ferrique (29,7 g/Kg)	5 m
STRATOS ULTRA	cycloxydime (100 g/L)	5 m



= Techniques alternatives



= Absence de techniques alternatives

Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.

Base d'observations sur des parcelles situées en Maine-et-Loire et utilisation des observations du Bulletin de Santé du Végétal consultable gratuitement sur : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

### Observation du BSV n° 28 du 13/09/2022

Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>

Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : [https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap\\_fiches\\_action](https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action)

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire.

Siège social  
Chambre d'agriculture  
des Pays de la Loire  
9 rue André-Brouard – CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
accueil@pl.chambagri.fr  
Siret 184 401 354 00057 / NAF 9411Z

Rédaction : Alexandre GOURVENNEC  
Comité de lecture : Samuel GUIIS, Florence LEON



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Laboratoire National de Santé et de Sécurité Alimentaire

REPRODUCTION INTERDITE  
Sur le Champ n°6- Le 16/09/2022

## Grille de risque présence des limaces dans une parcelle (ACTA et De Sangosse)

Cette grille est utilisable pour toutes les cultures

Entrez ici votre indice de valeur de risque

SOL	Argileux	5			
	Limono-argileux	4			
	Argilo-calcaire	4			
	Limoneux	2			
	Limono-sableux/champagne crayeuse	1			
	Sableux	0			
Le précédent	Colza	6			
	Céréales d'hiver	4			
	Cultures de printemps	1			
	Pluri-annuelles (prairies, jachères...)	5			
La date d'implantation	Colza/Blé		Maïs/Tournesol		
	Précoce	1	Précoce	4	
	Normal	2	Normal	2	
	Tardif	4	Tardif	1	
Sensibilité de la culture mise en place	Blé/orge/prairies		1		
	Maïs		2		
	Tournesol		4		
	Colza		6		
Historique de la parcelle	Beaucoup de limaces		4		
	Quelques limaces		2		
	Peu de limaces		0		
Végétation lors de l'interculture	Très développée		4		
	Peu développée		2		
	rare		0		
Travail du sol	Déchaumage après récolte + labour		0		
	Labour sans déchaumage après récolte		2		
	Déchaumage après récolte		1		
	Déchaumage mais pas après récolte		2		
	Absence du travail du sol		4		
Préparation lit de semence	Grossière		4		
	Intermédiaire		2		
	Fine		0		
Calculez ici la somme :					

Somme des valeurs prises pour les différents critères de risque	Niveau de risque à la parcelle
Inférieur à 18	Faible
Entre 18 et 23	Moyen
Entre 23 et 28	Fort
Supérieur à 28	Très fort